

Quinze illustrations concrètes du Livre blanc

1. **La protection des forces terrestres** et des capacités d'engagement au sol se traduit par de nouveaux équipements : 650 véhicules blindés modernes pour le combat d'infanterie ; 25 000 équipements individuels Felin ; plusieurs centaines de véhicules porteurs blindés protégés contre les bombes et les mines ; le lance-roquettes unique, qui tient compte de l'interdiction des bombes à sous-munitions ; la réactivité des programmes d'équipement avec les « *crash programs* ».
2. **Les drones de surveillance et les drones armés** seront de plus en plus utilisés dans les opérations aéro-terrestres ; une complémentarité s'affirme entre les avions de combat et les engins pilotés à distance.
3. Les **sous-marins nucléaires d'attaque** porteurs des **missiles de croisière à longue distance** constituent une priorité : furtifs, à capacité d'action au loin quasi-illimitée, ce sont des systèmes stratégiques employés aussi bien pour le renseignement, la protection de la force océanique stratégique, le soutien du porte-avions ou les opérations spéciales ; le Livre blanc fixe un objectif de **six SNA**. Les **missiles de croisière** de grande précision seront donc à l'avenir emportés aussi bien par les avions de combat que par les moyens navals.
4. Les **bâtiments de projection et de commandement** (BPC) de type Mistral, avec leur capacité amphibie, aéromobile et d'état-major, seront, avec les 18 frégates de premier rang, à la pointe des missions de présence et d'intervention de la marine nationale. Il est prévu que celle-ci dispose de **quatre BPC** à l'horizon 2020.
5. Les **capacités de détection et d'alerte avancée** constituent l'une des innovations majeures du Livre blanc. Elles sont destinées au renseignement sur les capacités des **missiles balistiques** susceptibles d'atteindre la France et l'Europe. Elles comportent des **radars** capables de « voir » à grande distance, et des **satellites** placés en orbite géostationnaire. La France souhaite que ce programme prenne rapidement une dimension européenne.
6. L'aviation de combat sera organisée en un **parc unique de 300 avions**, air et marine (Rafale et Mirage 2000 modernisés), dont la gestion sera assurée par l'armée de l'air. Cette nouvelle organisation doit permettre d'accroître fortement les synergies et l'efficacité opérationnelle des forces aériennes.
7. La priorité donnée aux **satellites** se traduit, d'une part, par un **doublément des crédits** consacrés aux systèmes spatiaux militaires par rapport aux crédits actuels (380 M € en 2008), d'autre part, par la création d'un **commandement interarmées chargé de l'espace**, placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées, associée à l'accroissement des compétences de l'**armée de l'air** dans la mise en œuvre de ces capacités spatiales.
8. La **guerre informatique** est une préoccupation majeure du Livre blanc qui développe deux axes stratégiques : d'une part, une conception nouvelle de la défense informatique, organisée « en profondeur » et coordonnée par une

agence de la sécurité des systèmes d'information placée sous la tutelle du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale; d'autre part, la constitution de **capacités de lutte informatique offensive** qui seront développées, pour les armées, sous l'égide de l'état-major des armées, et en outre par des services spécialisés.

9. Le renseignement repose notamment sur des moyens d'**imagerie** très précise, capables d'opérer de jour comme de nuit : ce seront les satellites successeurs des systèmes Hélios, dans le cadre du programme MUSIS ; et sur des moyens d'**écoute électromagnétique** basés à terre, en mer, dans les airs et dans l'espace (pour les capacités spatiales, il s'agira du programme CERES).
10. Le Livre blanc met l'accent sur l'**importance des opérations civiles et mixtes civilo-militaires** dans la gestion des crises; il prévoit à cette fin le développement de capacités nouvelles au ministère des Affaires étrangères, notamment par la constitution d'un **centre opérationnel de veille et d'appui à la gestion des crises extérieures**, compétent à la fois pour la préparation, le suivi et la sortie des crises internationales ; des dispositions statutaires devraient faciliter la mobilisation des expertises civiles disponibles dans la fonction publique ; le financement interministériel de ces moyens sera renforcé.
11. Le **système d'alerte et d'information des populations** en cas de crise sera profondément modernisé ; il doit passer du seul système des anciennes sirènes à une combinaison d'instruments allant des alertes par SMS, par médias ou par courriel jusqu'à l'activation d'un réseau modernisé de sirènes.
12. Le **ministère de l'intérieur** sera doté d'un **centre de gestion interministérielle de crise** pour la conduite et la coordination de la réponse aux crises intervenant sur le territoire national. Ce centre opérationnel sera situé **place Beauvau**.
13. Le Livre blanc prévoit également la mise à disposition du public de **plusieurs portails Internet** :
 - un portail destiné à la sensibilisation du public aux risques nouveaux et à la préparation à des événements graves susceptibles de toucher le territoire national ;
 - un portail consacré à la prévention et la réaction contre des attaques informatiques ;
 - un portail consacré aux travaux de prospective et à la recherche stratégique.
14. **Service civique** : le Livre blanc se prononce en faveur d'un service civique dont il décrit les diverses formes possibles et l'organisation. En outre, il souhaite **encourager les volontariats**, en particulier **un volontariat de sécurité nationale**, destiné notamment à se substituer à l'actuelle « réserve citoyenne » et à s'ouvrir largement à ceux qui sont intéressés par un engagement dans ces domaines sur le territoire national.
15. Politique de **mémoire** : le Livre blanc met l'accent sur la commémoration nationale, enracinée dans l'histoire et renouvelée dans ses modalités, des **8 mai**, **18 juin** et **11 novembre**. Il souligne l'importance de cette dernière date et sa **dimension européenne**, ainsi que la nécessité de l'enseigner.